

Numéro de compte 139010-37	Numéro de référence 15986242-20-01-00	Code d'accès	Période d'imposition						Date de facturation			
			Jour	Mois	Année	au	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
			01	01	2020		31	12	2020	24	01	2020
Débiteur(s) du compte CAMEL-MOHAMED BEKKARI HAKIMA BENABDELJALIL			Emplacement de la propriété 650 JEAN-D'ESTREES #509									
<input type="checkbox"/> Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.			Arrondissement : VILLE-MARIE									
Désignation cadastrale 3638228 / 3696027 / 3696065 / ETC.			Valeur(s) imposable(s) au 31 décembre 2019 358 200			Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2020 378 500			Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2020-2022 419 100			
Catégories d'immeubles Résiduelle <input checked="" type="checkbox"/> Imm. 6 logements ou plus <input type="checkbox"/> Terrains vagues desservis <input type="checkbox"/> Imm. non résidentiels <input type="checkbox"/>												
Détail du compte (Consulter l'annexe jointe au compte)			Base d'imposition			Taux			Montant			
VILLE DE MONTRÉAL												
TAXE GÉNÉRALE - TAUX DE BASE			378 500			0,6372 /100\$			2 411,80			
TAXE CONTRIBUTION À L'ARTM			378 500			0,0024 /100\$			9,08			
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU			378 500			0,1043 /100\$			394,78			
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE			378 500			0,0035 /100\$			13,25			
ARRONDISSEMENT												
TAXE RELATIVE AUX SERVICES (RÈGL. CA-24-308)			378 500			0,0418 /100\$			158,21			
TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS			378 500			0,0064 /100\$			24,22			
Date(s) limite(s) versement(s)			1er : Jour Mois Année			2e : Jour Mois Année			Total du compte			
			02 03 2020			01 06 2020			3 011,34			
			Montant			Montant						
			1 505,67			1 505,67						

Tout versement fait après la date limite entraîne des frais calculés de jour en jour aux taux mensuels suivants : intérêts = 0,75 % ; pénalité = 0,41 %.
Toute contestation d'une inscription au rôle d'évaluation foncière ne vous libère pas de l'obligation d'acquitter ce compte.

Future correspondence in English upon request (individuals only). **À conserver pour usage fiscal** 100049 000000 000000 001 0000 0000000000
 A19 C30 [139010-37] 05-150F-PDF (01-2020) PP7



Versement 2

À joindre à votre 2^e paiement

3 045,66-3 133,24

Aucun rappel d'échéance ne sera transmis.

CAMEL-MOHAMED BEKKARI
 HAKIMA BENABDELJALIL
 1 55E AVENUE
 BOIS-DES-FILION QUEBEC J6Z 2P5

Numéro de référence - Paiement Internet 15986242-20-01-00	
Numéro de compte 139010-37	Date d'échéance LE 1ER JUIN 2020
Montant à payer 1 505,67	Montant versé

Des renseignements pour payer en 6 ou 11 versements figurent au verso.

Versement 1

À joindre à votre 1^{er} paiement

3 045,66-3 133,24
 P000004003NNNNN 19

FV4 -000291 M 000073 49555

CAMEL-MOHAMED BEKKARI
 HAKIMA BENABDELJALIL
 1 55E AVENUE
 BOIS-DES-FILION QUEBEC J6Z 2P5

Numéro de référence - Paiement Internet 15986242-20-01-00	
Numéro de compte 139010-37	Date d'échéance LE 2 MARS 2020
Montant à payer 1 505,67	Montant versé

Des renseignements pour payer en 6 ou 11 versements figurent au verso.

Modalités de paiement

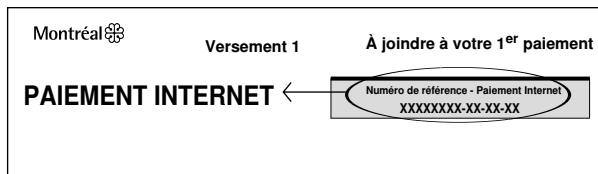
Votre paiement est porté à votre compte **le jour de sa réception** à nos bureaux. Prévoyez, par conséquent, un **déai suffisant** pour payer le montant dû **quel que soit le mode de paiement que vous utilisez**. Notez que votre paiement doit être effectué en devises canadiennes.

Vous pouvez payer :

- **Par Internet**

Inscrire les 14 chiffres du **numéro de référence** indiqué sur le coupon, **sans les traits d'union**. Le numéro de référence est variable d'une facture à une autre. Si cette facture est payable en plusieurs versements, utilisez le même numéro de référence.

Programmez dès maintenant vos paiements sur le site internet de votre institution financière.



Les institutions financières suivantes acceptent le paiement par Internet :

Desjardins (AccèsD)	Banque Nationale du Canada
RBC Banque Royale	Groupe financier Banque TD
Banque Scotia	BMO Groupe financier
Banque Laurentienne	Banque CIBC

- **Par la poste**

Cette version ne peut être jointe pour un paiement par la poste.

- **Aux points de service de la Ville de Montréal**

Paiements par carte de débit, chèques ou en espèces. Veuillez vous assurer préalablement du montant accepté par le point de service pour le paiement en espèces.

Options – 6 ou 11 versements avec intérêts et pénalité

Vous pouvez choisir de payer en **6 ou 11 versements mensuels**, incluant les frais d'intérêts et de pénalité ajoutés tel que prévu par la Loi sur la fiscalité municipale lorsque les taxes sont acquittées après les dates prévues au règlement sur les taxes.

Pour payer en **6 versements**, il vous en coûtera **507,61 \$** le 1er de chacun des mois de mars à août 2020 inclusivement. Les frais d'intérêts et de pénalité inclus dans les mensualités seront de 34,41 \$ pour l'ensemble des versements.

Pour payer en **11 versements**, il vous en coûtera **284,84 \$** le 1er de chacun des mois de mars 2020 à janvier 2021 inclusivement. Les frais d'intérêts et de pénalité inclus dans les mensualités seront de 121,93 \$ pour l'ensemble des versements.

Le calcul qui vous est fourni s'applique uniquement à la présente facture et exclut tout solde impayé. Si vous choisissez l'une de ces options, vous n'avez pas à aviser le Service des finances, mais vous recevrez tout de même les avis de perception habituels.

Pour obtenir des renseignements sur votre compte :

Par téléphone

Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 20 h 30
Les samedis, dimanches et jours fériés : 9 h à 17 h

► Île de Montréal : 311, ► Extérieur de l'île : 514 872-0311

Par Internet

montreal.ca

150V2-PP7

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.

Les versions des comptes de taxes disponibles pour téléchargement représentent des images des comptes expédiés en début de chaque année.

Ces images ne tiennent pas compte des paiements effectués ainsi que des modifications qui pourraient survenir en cours d'année.